1^{ERE} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI

Monaco, 24-28 avril 2017



RAPPORT FINANCIER DE L'OHI PRELIMINAIRE 2012-2016

Présenté par le Secrétaire général

Sommaire

1.	INTRODUCTION	3
2.	REVENU 2012-2016	3
3.	DEPENSES 2012-2016	5
	Chapitre I – Dépenses de personnel	5
	Chapitre II – Dépenses de gestion courante	5
	Chapitre III – Dépenses d'équipement	6
4.	CONCLUSIONS	8

A.1/F/01

INTRODUCTION

Préparation du rapport

1. Le présent rapport sur l'administration des finances de l'OHI pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016 a été préparé par le Secrétariat de l'OHI aux fins d'examen par la Commission des finances (CF) en vue d'être approuvé par l'Assemblée conformément à l'article 10(b) du Règlement général de l'OHI.

Vérification des comptes

2. Les comptes de l'OHI pour chaque année civile ont été certifiés par le Cabinet Morel, commissaire aux comptes nommé par la 18^{ème} Conférence hydrographique internationale (CHI). Le rapport annuel du commissaire a été inclus dans le rapport annuel, partie 2 – Finances, qui est envoyé aux Etats membres aux fins d'approbation.

Devises - Banques

3. L'euro a été introduit le 1^{er} janvier 2002 comme devise devant être utilisée pour la comptabilité de l'Organisation conformément à l'article 2(a) du Règlement financier de l'OHI en vigueur à ce moment-là. Le Secrétariat a utilisé les services de CMB, CFM, SMC et CIC à Monaco pour ses besoins financiers et bancaires.

Etats financiers annuels

4. Les états financiers annuels ont été adressés annuellement aux membres de la Commission des finances aux fins de commentaires. Après examen des commentaires et toute mesure nécessaire, les états financiers amendés en tant que de besoin ont été présentés dans la partie 2 du rapport annuel, aux fins d'approbation ultérieure par les Etats membres.

Suivi financier mensuel du Secrétariat de l'OHI

5. Un rapport mensuel sur la situation des finances est préparé et fournit des informations détaillées sur l'état budgétaire des revenus et des dépenses ainsi que sur les actifs financiers. Cet état est examiné par le Secrétaire général et les Directeurs (auparavant le Comité de direction) afin de suivre la situation financière de l'Organisation, de suivre la progression du budget et de prendre toutes les mesures nécessaires, le cas échéant.

Réunion du comité restreint de la Commission des finances

6. Conformément à l'article 14 du Règlement général de l'OHI en vigueur jusqu'au 8 novembre 2016, le président et le vice-président de la Commission des finances se sont réunis avec le Comité de direction deux fois par an afin d'examiner les états financiers de l'Organisation et la progression du budget. Les comptes rendus de ces réunions ont été diffusés aux Etats membres après chaque réunion.

REVENU 2012-2016 (cf. tableau 1)

Contributions

7. Les prévisions budgétaires pour la période quinquennale (2012-2016) ont été préparées pour la 18^{ème} CHI sur la base d'un nombre de parts alors calculé à partir du tonnage communiqué par les Etats membres conformément aux articles 4, 5 et 6(a) et 6(b) du Règlement financier de l'OHI en vigueur à cette époque.

Nombre de parts

- 8. Au cours de la période quinquennale, il y a eu plusieurs changements dans le nombre de parts en raison de changements dans les chiffres de tonnage communiqués par les Etats membres, conformément à l'article 6(d) du Règlement financier de l'OHI alors en vigueur.
- 9. Les 684 parts calculées en 2012 sont passées à 716 en 2013, à 718 en 2014, à 731 en 2015 et à 742 en 2016. Le Cameroun est devenu un nouvel Etat membre de l'Organisation en avril 2012 avec deux parts, le Monténégro est devenu un nouvel Etat membre de l'Organisation en décembre 2012

avec deux parts. Le Brunei Darussalam avec 5 parts, la Géorgie avec 2 parts, et le Viet Nam avec 9 parts ont rejoint l'Organisation en mars 2015.

Valeur d'une part

10. La valeur de la part, qui était demeurée inchangée à 3 984,48 euros depuis 2005, a été augmentée de 1% en 2016, pour atteindre 4 024,32 euros, conformément au budget quinquennal 2013-2017 tel qu'approuvé.

Suspension des avantages et prérogatives

11. En 2013, les prérogatives de la Serbie ont été suspendues en raison du non-paiement de ses contributions financières annuelles, conformément à l'article XV de la version de la Convention relative à l'OHI en vigueur à ce moment-là.

Règlement des contributions

- 12. Le règlement des contributions a été généralement satisfaisant tout au long de la période. L'état du paiement des contributions a été fourni dans la partie 2 de chaque rapport annuel. Pour la période 2012-2016, 65% des contributions ont été payées avant la fin du mois de mai chaque année, alors que le montant final reçu en fin d'année a varié entre 89% (en 2015) et 93% (en 2012) avec une moyenne de 90% sur la période quinquennale.
- 13. La difficulté grandissante pour certains Etats membres de transmettre leurs contributions en raison de sanctions internationales contre le transfert de fonds et par conséquent du refus des banques de traiter ces transactions est un sujet de préoccupation. Le Secrétariat a aidé à plusieurs reprises à trouver des solutions acceptables pour assurer que certains règlements puissent être effectués.

Rémunération des comptes bancaires

14. Le montant total des intérêts perçus sur des dépôts bancaires au cours de la période 2012-2016 est de 318 243 euros. Ce montant est de 67% supérieur à celui prévu dans le budget approuvé par la 18ème CHI en 2012 (190 000 euros) suite aux offres des banques d'ouvrir des comptes de dépôts avec des taux d'intérêts progressifs qui n'étaient pas disponibles lors de la finalisation du budget quinquennal.

Subvention pour la GEBCO

15. Au cours de la période quinquennale, le gouvernement de la Principauté de Monaco a généreusement maintenu sa contribution annuelle au projet de la GEBCO, pour un montant total de 41 100 euros.

Impôt interne

16. Tous les employés de l'OHI ont payé un impôt interne, s'élevant à 10% de leur salaire brut.

Revenus exceptionnels

17. Un revenu exceptionnel de 175 833 euros a notamment résulté des intérêts réglés pour des contributions en retard, conformément à l'article 13.c du Règlement financier de l'OHI alors en vigueur (28 258 €), de frais d'administration associés à certains dons au fonds pour le renforcement des capacités (47 347€), et du règlement de contributions en retard (100 228 €) par certains Etats membres.

Résumé des revenus

18. Le montant total des revenus estimé pour la période 2012-2016 était de 14 898 831 euros, alors que le montant total des revenus reçus au cours de la période a été de 15 596 989 euros. L'augmentation est notamment due à l'augmentation du nombre de parts décrite ci-dessus, et à un meilleur retour sur investissement que celui prévu.

DEPENSES 2012-2016 (cf. tableau 2)

Chapitre I – Dépenses de personnel

Salaires

- 19. Les salaires de l'OHI ont augmenté conformément à l'indice du coût de la vie, promulgué par le gouvernement de Monaco, et en fonction de la valeur du point d'indice, qui est passé de 7,67588 euros en janvier 2012 à 7,97186 euros en décembre 2016. Ceci représente une hausse générale d'environ 3,86 % au cours de la période quinquennale, ou une moyenne de 0,7% par an. Des promotions salariales ont été faites conformément au Règlement du personnel et aux grilles de progression salariale en vigueur.
- 20. L'OHI comptait 19 employés, dont les Directeurs, jusqu'en octobre 2016 lorsqu'un chargé du soutien des normes techniques a été recruté. Ceci a fait augmenter le nombre d'employés à 20. Quatre employés ont pris leur retraite au cours de la période : deux adjoints aux directeurs en mai 2012 et mai 2014, une traductrice recrutée sur le plan local en août 2015 et une employée recrutée sur le plan local en avril 2016. Ces postes ont été pourvus par du nouveau personnel et annoncés aux Etats membres dans les lettres circulaires correspondantes en tant que de besoin.

Frais médicaux

21. Le remboursement des frais médicaux engagés par les employés de l'OHI (actifs et certains employés à la retraite) est un poste coûteux, variable et imprévisible par nature. Le Secrétariat souscrit une police d'assurance destinée à couvrir les demandes de remboursement des frais médicaux importants, et le remboursement des paiements par cette police a été indiqué séparément. Suite à des négociations menées avec la compagnie assurant la couverture d'assurance maladie de l'OHI, presque tous les coûts (sauf les soins optiques et dentaires) sont à présent pris en charge par la compagnie d'assurance. Par conséquent, le coût net des remboursements ne devrait pas varier autant que les années précédentes. Les coûts de personnel indiqués dans le tableau 2 montrent que les frais médicaux nets ont varié de 122k€ en 2012 à 153k€ en 2013, 148k€ en 2014, 128 k€ en 2015 et 150k€ en 2016.

Formation

22. La formation du personnel a inclus la formation à l'utilisation de MS SharePoint, d'un logiciel de comptabilité, de MS EXCEL, de MS WORD et d'applications graphiques, ainsi que des cours de français pour un Directeur. La formation est venue à l'appui de l'amélioration des compétences des employés concernés, au bénéfice de l'OHI.

Résumé

- 23. Les dépenses totales du chapitre I se sont élevées à 11 174 712 euros, les dépenses approuvées étant de 11 492 596 euros.
- 24. Les dépenses du chapitre I représentent 81% de la totalité des dépenses de fonctionnement.

Chapitre II – Dépenses de gestion courante

Entretien

25. Le coût des contrats d'entretien des locaux et des équipements informatiques est resté stable tout au long de la période quinquennale. Suite à des négociations avec les prestataires, des économies ont été réalisées à la fois pour l'entretien informatique et celui des locaux.

Poste, téléphone et télécopie

26. L'ensemble des dépenses de communication du Secrétariat sont demeurées stables tout au long de la période quinquennale. Ceci peut être attribué principalement à l'utilisation croissante du site web de l'OHI par les Etats membres pour télécharger divers documents ainsi qu'à l'utilisation de courriels et d'autres moyens électroniques par le Secrétariat pour envoyer les lettres circulaires et autres documents.

Contrats d'assistance

27. Au cours de la période quinquennale, 70 407 euros ont été alloués à des contrats d'assistance. Ce montant représente seulement 23% du montant approuvé par les Etats membres. Ceci s'explique en partie par le fait que la résolution 1/2014 de l'OHI - *Principes directeurs pour les fonds de l'OHI* dispose que les travaux contractuels ponctuels qui soutiennent directement la coordination technique et inter-régionale ainsi que les programmes de travail devraient normalement être financés par le fonds pour les projets spéciaux, plutôt que par le budget de fonctionnement annuel. Il en résulte que les dépenses du budget de fonctionnement pour des assistances consultative et contractuelle ont été inférieures à celles prévues.

Déplacements (assistance technique et voyages au long cours)

28. Les dépenses de déplacement ont respecté le budget alloué pour chaque année au cours de la période quinquennale.

Chapitre III - Dépenses d'équipement

29. Un total de 182 247 euros a été dépensé au cours de la période pour l'acquisition d'équipements de bureau, de mobilier, de publications, représentant 58% du montant de 311 451 euros approuvé dans le budget.

Résumé : total des dépenses de fonctionnement

30. Le total des dépenses opérationnelles pour la période quinquennale s'élève à 13 881 480 euros, soit 5% de moins que le budget approuvé de 14 677 582 euros.

Fonds

Fonds pour la GEBCO

31. Le fonds pour la GEBCO a été créé en 2008 afin de couvrir le fonctionnement du projet GEBCO. En 2015, la tutelle et la gestion du fonds pour la GEBCO ont été transférés de l'ancien trésorier, l'université de Stockholm, à l'OHI afin de minimiser les frais administratifs, d'assurer une meilleure gouvernance des fonds et de consolider les différents mécanismes de financement dans le cadre desquels le projet de la GEBCO fonctionne. En 2016, tous les dons de la Nippon Foundation en faveur du projet de la GEBCO, incluant des fonds importants pour la formation en cartographie océanique à l'université du New Hampshire et pour l'organisation du Forum sur la future cartographie du plancher océanique qui s'est tenu à Monaco, en juin 2016, ont été gérés par le Secrétariat de l'OHI.

Fonds d'impression

32. Le fonds d'impression a été créé en 1980 afin de couvrir les dépenses variables liées au maintien de capacités d'impression internes au Secrétariat. A la fin du siècle dernier, le Secrétariat est passé de l'imprimerie offset traditionnelle à la publication assistée par ordinateur. Les imprimantes traditionnelles ont été remplacées par des imprimantes numériques louées à un fournisseur commercial et financées à partir du budget annuel. Aucun retrait du fonds d'impression n'a été effectué depuis 2005. Etant donné que ce fonds n'était plus requis pour son objet initial, le fonds a été clôturé en mai 2014, et son solde a été transféré vers le fonds de retraite interne, tel qu'approuvé par les Etats membres (cf. LC de l'OHI 33/2014).

Fonds pour les conférences HI

33. Fin 2011, le fonds pour les conférences avait un solde de 467 525 euros. Le budget quinquennal avait affecté un supplément de 120k€ pour la période. En outre, un transfert de 50k€ de l'excédent budgétaire certifié en 2011 a été fait en 2012, comme approuvé par les Etats membres (cf. LC de l'OHI 79/2012). Un total de 263 753 euros a été dépensé pour la planification et l'exécution de la CHI de 2012 et de la CHIE de 2014. Fin 2016, 373 661 euros sont disponibles dans le fonds pour les Conférences, pour la planification et l'exécution de la première Assemblée de l'OHI et des Assemblées qui suivront.

Fonds pour le déménagement des directeurs et des adjoints aux directeurs

- 34. Le fonds pour le déménagement des directeurs et des adjoints aux directeurs couvre toutes les obligations pour le déménagement des directeurs et des adjoints aux directeurs (mobilier, billets, etc.) et de leurs ayants droit lorsqu'ils rejoignent ou quittent le Secrétariat.
- 35. Le budget quinquennal prévoyait l'affectation d'un total de 50k€ vers ce fonds. Celui-ci a été réduit à 27,5k€ dans les budgets de 2014, 2015 et 2016, à partir d'une prévision révisée des besoins de déménagements pour les années suivantes. Un total de 149 311 euros a été dépensé au cours de la période et fin 2016, 283 111 euros sont disponibles dans le fonds.

Fonds pour le renforcement des capacités

36. Le fonds pour le renforcement des capacités a été établi à la fin 2004 pour répondre aux besoins du programme de renforcement des capacités de l'Organisation. Au cours de la période quinquennale, le fonds a été doté de 330 628 euros provenant du budget, de 283 846 euros de l'excédent budgétaire certifié et de 2 476 062 euros provenant de dons de la République de Corée et de la Nippon Foundation. Au cours de la période 2012-2016 qui a démarré avec un solde positif de 398 658 euros, 3 274 943 euros ont été dépensés pour des activités inscrites au programme pour le renforcement des capacités. Fin 2016, 214 251 euros sont disponibles dans le fonds pour le renforcement des capacités.

Fonds de retraite interne de l'OHI (FRI)

- 37. Depuis le 1^{er} janvier 2005 l'OHI paie les pensions de son personnel retraité, à partir du FRI. Fin 2016, dix retraités et un employé de l'OHI étaient couverts par le plan FRI.
- 38. Le dispositif de retraite actuel applicable aux employés recrutés depuis le 31 août 1987 repose sur des plans de retraite personnalisés. Ces plans sont basés sur des assurances retraite privées ou sur des placements rémunérés à faible risque.
- 39. En raison de la chute continue des taux d'intérêt, à la suite de la crise bancaire et financière de 2008, les plans de retraite personnalisés existants à l'OHI arrivent difficilement à être compétitifs avec des plans gouvernementaux tel le régime assuré à Monaco par la *Caisse autonome des retraites* (CAR). Les articles 34 et 34(b) de la loi monégasque 455 du 27 juin 1947 exigent que les prestations de retraite offertes en Principauté ne soient pas inférieures à celles fournies par le régime de la CAR à Monaco. La révision du Règlement du personnel de l'OHI a traité cette question (cf. LC de l'OHI 26 et 45/2016).
- 40. Une évaluation actuarielle est conduite chaque année par le Secrétariat et confirmée par une évaluation indépendante entre chaque Conférence/Assemblée afin de garantir que le FRI peut répondre à ses obligations d'assurer les prestations de retraite appropriées.
- 41. Un montant de 432 951 euros a été transféré vers le FRI au cours de la période quinquennale, incluant 65 383 euros à partir du fonds d'impression, le transfert de l'excédent budgétaire au FRI et le capital (303 008 euros) d'un plan de retraite personnalisé d'un employé ayant choisi de percevoir une pension de l'OHI, à son départ à la retraite en 2015.
- 42. Au 31 décembre 2016 la valeur du FRI était de 3 726 557 euros.

Fonds pour les projets spéciaux

- 43. Le fonds pour les projets spéciaux a été créé en 2012 pour couvrir différentes activités spéciales ou non récurrentes, telle la tenue à jour ou l'élaboration de normes, l'édition, la traduction ou la mise à jour de publications complexes, ainsi que certains besoins particuliers identifiés par les comités et autres organes de l'Organisation. Le fonds soutient en particulier l'élaboration de la nouvelle génération de normes basées sur la S-100.
- 44. Le fonds a été créé via le transfert de 87 819 euros de l'excédent budgétaire certifié de 2011. 53 263 euros ont été transférés à partir de l'excédent budgétaire certifié de 2013. Une allocation budgétaire totale de 100k€ a été incluse dans le budget révisé approuvé par les Etats membres en 2014, 2015 et 2016; 135 176 euros ont été dépensés au cours de la période 2012-2016 pour des activités approuvées.

Fonds IBSC

45. Le fonds IBSC a été créé en 2010 à l'appui des travaux du comité international sur les normes de compétence (IBSC) géré conjointement par l'OHI, la Fédération Internationale des Géomètres (FIG) et l'Association cartographique internationale (ACI). Le comité assure la tenue à jour des normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine, ainsi que l'examen et l'octroi d'une homologation aux cours appropriés ayant fait l'objet d'une soumission. A la demande du Secrétariat de la FIG qui a géré le fonds pour le compte du comité depuis sa création, le Secrétariat en tant que secrétaire de l'IBSC, a assumé le rôle de trésorier du fonds en 2015.

Réserve de trésorerie opérationnelle

46. Une réserve de trésorerie opérationnelle a été établie afin d'assurer la stabilité financière de l'Organisation et d'éviter toute difficulté de trésorerie. Conformément à l'article 17 du Règlement financier de l'OHI, le montant dont l'Organisation dispose au 31 décembre de chaque année, ne sera pas inférieur à trois douzièmes du budget d'exploitation annuel total de l'Organisation. Fin 2016, la réserve de trésorerie opérationnelle ne devrait pas être inférieure à 766 475 euros. A cette date, la réserve opérationnelle de l'OHI s'élevait à 1 953 275 euros.

Fonds de réserve d'urgence

47. Conformément à l'article 18 du Règlement financier, l'OHI dispose d'un fonds de réserve d'urgence, dont le montant ne sera pas inférieur à un douzième du budget d'exploitation annuel total de l'Organisation exclusivement prévu pour permettre à l'Organisation de faire face à des dépenses exceptionnelles. Fin 2016, le fonds de réserve d'urgence atteignait une valeur de 255 492 euros et ce montant est conservé en réserve par le Secrétariat.

Résumé des dépenses

48. Les dépenses totales, incluant le total des charges opérationnelles et les dépenses réelles des fonds opérationnels, s'élèvent à 14 533 803 euros pour la période quinquennale. Ce montant est inférieur (4,7%) au budget total approuvé de 15 252 710 euros pour la période. Au cours de cette période, des transferts budgétaires limités ont été effectués entre les différents chapitres du budget, comme prévu à l'article 10 du Règlement financier de l'OHI, et il n'a pas été nécessaire d'effectuer de transferts entre chapitres qui excèdent les 10% autorisés.

CONCLUSIONS

- 49. Le Secrétariat s'est efforcé de limiter les coûts de façon à ce que le total des revenus soit supérieur au total des dépenses, tout au long de la période budgétaire quinquennale. Ceci a permis de disposer de fonds qui ont servi à accroître les différents fonds de l'Organisation ainsi que la réserve de trésorerie opérationnelle, et de financer les obligations récemment découvertes en matière de FRI.
- 50. Le détail des revenus, des dépenses, de l'effet net sur les capitaux, des engagements et le FRI sont présentés dans les tableaux joints en annexe.

RAPPORT QUINQUENNAL 2012-2016

TABLEAU 1
REVENUS 2012- 2016 (Euros)

	2012	2013	2014	2015	2016	Total de la période
Nombre de parts de contribution	684,0	716,0	718,0	731,0	742,0	
Nouveaux Etats membres						
Evolution des tonnages		32,0	2,0	13,0	11,0	
Valeur unitaire annuelle de la part de contribution	3 984,48	3 984,48	3 984,48	3 984,48	4 024,32	
CONTRIBUTIONS DE L'ANNEE						
a) Réglées	2 533 348	2 571 075	2 595 918	2 640 450	2 691 379	13 032 170
b) Restant dues en fin d'année	192 037	281 812	264 939	292 128	294 666	1 325 581
	2 725 384	2 852 888	2 860 857	2 932 577	2 986 045	14 357 751
VENTES DE PUBLICATIONS	126	0		77		203
INTERETS SUR DISPONIBILITES	22 409	37 968	61 243	92 086	104 537	318 243
TAXE INTERNE	163 875	166 859	173 288	171 347	169 817	845 187
TOTAL Y COMPRIS LES CONTRIBUTIONS DUES	2 911 795	3 057 715	3 095 388	3 196 086	3 260 400	15 521 384
Budget annuel présenté	2 911 006	2 985 080	2 986 781	2 991 507	3 024 457	14 898 831
REVENUS EXTRAORDINNAIRES						
Intérêts sur contributions échues	5 088	9 759	7 362	6 048		28 258
Participations aux frais administratifs (CBF)	7 264	29 955	6 460		3 668	47 347
Autres revenus extraordinaires			36 684	40 086	23 458	100 228
	2 924 147	3 097 429	3 145 894	3 242 221	3 287 525	15 596 989

	2012	2013 TABLEAU 2	2014	2015	2016	A.1/F/01 Total de la période
	DEPE	ENSES 2012- 2016 (E	uros)			
		,	<u>.</u>			
I - DEPENSES DE PERSONNEL						
a) Salaires - Comité de Direction	457 490	456 722	460 607	467 693	478 147	2 320 659
b) Salaires - Categorie A	538 046	560 052	580 822	565 046	571 622	2 815 589
- Traducteurs	203 824	208 685	211 790	215 970	207 492	1 047 759
- Catégorie B	379 508	404 157	411 722	419 018	395 240	2 009 644
- Heures Supplémentaires	4 942	7 420	7 057	4 664	9 012	33 095
c) Gratification annuelle	29 568	31 558	32 101	32 565	30 424	156 216
d) Cotisations aux régimes de retraite	323 531	337 192	346 223	346 460	341 695	1 695 100
e) Primes d'assurances sur salaires	12 805	13 098	13 765	13 349	13 481	66 497
f) Primes médicales au GAN	79 758	90 499	84 880	103 277	108 267	466 681
g) Allocations familiales	9 201	16 880	18 189	18 289	23 856	86 415
h) Allocation d'études	16 702	23 720	23 811	16 579	8 125	88 937
i) Décomptes maladie	85 644	87 101	86 504	115 407	138 510	513 167
j) Décomptes maladie - remboursement du GAN	-43 017	-24 649	-22 951	-90 289	-96 902	-277 808
k) Allocations logement	5 029	11 507	12 307	8 514	6 237	43 593
1) Congés dans les foyers	11 545	3 693	13 771	5 384	1 796	36 190
m) Dépenses diverses de personnel	789	2 710	950	2 463	934	7 845
n) Salaires - Personnel temporaire	0	0	0	0	35 679	35 679
o) Formation	11 957	10 733	6 012	0	752	29 454
Totaux du Chapitre I	2 127 320	2 241 077	2 287 559	2 244 389	2 274 366	11 174 712
Budget approuvé pour le Chapitre I	2 185 720	2 266 191	2 287 835	2 319 000	2 433 850	11 492 596

						A .1/F/01
W. DEDENGER ODED CHICANIEV FO	2012	2013	2014	2015	2016	Total de la période
II - DEPENSES OPERATIONNELLES	41.510	20.006	10 611	27.400	40.210	200.061
a) Entretien des locaux	41 512	39 086	42 644	37 409	40 310	200 961
b) Assurance multi-risques	2 556	2 868	2 707	2 989	3 138	14 257
c) Maintenance d'équipements informatiques	57 232	48 923	54 781	49 941	57 088	267 966
d) Fournitures de bureau	9 567	6 653	7 587	9 790	9 067	42 664
e) Télécommunications	35 459	32 407	33 555	31 057	32 070	164 547
f) Déplacements locaux	2 325	1 374	1 599	1 287	725	7 310
g) Charges bancaires	5 838	7 364	6 908	6 549	6 845	33 503
h) Support Contractuel	7 000	27 144	20 790	594	14 879	70 407
i) Honoraires d'audit	11 910	6 800	6 800	6 800	7 520	39 830
j) Relations publiques	11 270	16 039	19 168	15 737	12 668	74 882
k) Dépenses opérationnelles diverses	2 133	4 301	641	1 821	1 383	10 279
l) Assistance technique	35 299	55 874	12 434	43 902	46 588	194 097
m) Déplacements officiels	212 194	238 182	244 299	232 084	230 125	1 156 884
n) Revue H.I.	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
o) Autres publications	1 378	1 660	1 509	1 570	1 377	7 494
p) Provision pour créances douteuses		54 508	19 922	59 148	55 862	189 440
Totaux du Chapitre II	445 673	553 181	485 344	510 677	529 645	2 524 520
Budget approuvé pour le Chapitre II	532 035	558 400	640 900	579 100	563 100	2 873 535
III - DEPENSES D'EQUIPEMENT						
a) Achats d'équipements informatiques	6 235	5 109	9 439	8 909	9 824	39 518
b) Achats de mobilier et autres équipements	10 902	3 914	2 251	6 193	11 409	34 670
c) Dépréciation des actifs immobilisés	11 772	24 372	24 814	22 993	21 585	105 537
d) Achats de publications & reliure	754	169	50	902	648	2 522
Totaux du Chapitre III	29 664	33 565	36 555	38 998	43 465	182 247
Budget approuvé pour le Chapitre III	67 051	69 300	64 300	59 300	51 500	311 451
Totaux des charges opérationnelles	2 602 658	2 827 824	2 809 458	2 794 064	2 847 477	13 881 480
Budget pour charges opérationnelles	2 784 806	2 893 891	2 993 035	2 957 400	3 048 450	14 677 582

	2012	2013	2014	2015	2016	A.1/F/01 Total de la période
- GEBCO	8 200	8 200	8 200	8 200	8 200	41 000
- DOTATION FONDS DE RENOVATION	3 000	3 000				6 000
- DOTATION FONDS CONFERENCE	40 000	20 000	20 000	20 000	20 000	120 000
- DOT.FONDS DE DEMENAGEMENT	20 000	7 500				27 500
- DOTATION FONDS DE PROJETS SPECIAUX				30 000	20 000	50 000
- DOT. FONDS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES	55 000	140 628	45 000	45 000	45 000	330 628
- DOTATION FONDS DE RETRAITE INTERNE					65 000	65 000
	2 728 858	3 007 152	2 882 658	2 897 264	3 005 677	14 521 608
Budget total annuel approuvé	2 911 006	3 073 219	3 066 235	3 060 600	3 141 650	15 252 710
PERTES ET DEPENSES EXCEPTIONNELLES		573		6 331	5 291	12 195
TOTAL GENERAL	2 728 858	3 007 724	2 882 658	2 903 595	3 010 968	14 533 803

	2012	2013	2014	2015	2016	A.1/F/01 Total de la période				
		TABLEAU 3								
	IMPACT SUR LES CAPITAUX 2012- 2016 (Euros)									
Budget de dépenses totales approuvé	2 911 006	3 073 219	3 066 235	3 060 600	3 141 650	15 252 710				
Totaux des dépenses	-2 728 858	-3 007 724	-2 882 658	-2 903 595	-3 010 968	-14 533 803				
Totaux des revenus	2 924 147	3 097 429	3 145 894	3 242 221	3 287 525	15 697 217				
Excédent budgétaire annuel	195 289	89 705	263 237	338 626	276 557	1 163 414				
OPERATIONS DE CHANGE										
Gains de change sur transactions	7		14	181	4 248	4 450				
Pertes de change sur transactions	-443	-39			-9	-491				
Gains sur valorisation des avoirs financiers	10 852	1 648	1 806			14 307				
Pertes sur valorisation des avoirs financiers	0	-18				-18				
Résultat net sur opérations de change	205 706	91 296	265 057	338 807	280 796	1 181 662				
AUTRES OPERATIONS										
Provision pour soutien du fonds de retraite			-26 000			-26 000				
Transfert au Fonds de projets spéciaux			-53 263			-53 263				
SOLDE NET (Revenus & dépenses confondus)	205 706	91 296	185 794	338 807	280 796	1 102 399				
Fonds de roulement (en fin d'année)	2 463 246	2 546 280	2 735 044	3 066 263	3 345 605					
Fonds de réserve d'urgence	241 158	249 420	246 450	254 038	255 492					
FINANCEMENT TOTAL (En fin d'année)	2 704 404	2 795 700	2 981 494	3 320 301	3 601 097					

					A.1/F/01			
	2012	2013	2014	2015	2016 Total de la période			
	COM	TABLEAU 4	TANG					
		PARAISON DES BI						
(au 31 décembre 2012 - 2016) I - AVOIRS (Euros)								
	2012	2013	2014	2015	2016			
INVESTISSEMENT POUR LE FRI	2012	2013	2014	2013	2010			
- Placements monétaires à court terme (FRI)	2 930 586	2 975 637	2 976 238	3 157 602	3 046 478			
- Garantie en faveur du FRI	97 807	130 872	190 768	102 306	680 079			
- Placements monétaires à court terme	424 071	421 039	534 559	594 168	652 785			
(Plans de retraite externes)	.2.071	.21 009	66.669	69.100	002 700			
(3 452 465	3 527 548	3 701 564	3 854 077	4 379 342			
DEBITEURS DIVERS								
- Prestations effectuées d'avance	852	4 515	7 412	7 156	5 513			
- Factures non encaissées	10 676	12 053	16 464	38 952	10 170			
- Avances au personnel	14 524	21 273	19 656	16 259	25 200			
- Intérêts à recevoir	1 950	5 215	41 948	73 222	57 997			
- Demandes de remboursement de TVA	76 859	39 958	64 001	38 248	54 011			
- Débiteurs divers			146					
	104 862	83 014	149 628	173 838	152 892			
CONTRIBUTIONS								
- Contributions de l'année	192 037	241 952	245 016	292 128	294 666			
- Contributions des années précédentes	41 453	25 540	45 576	50 402	68 300			
- Contributions des Etats membres suspendus	15 245	142 748	98 919	39 152	39 152			
- Intérêts restant dus	8 131	17 890	22 655	4 607	4 607			
	256 866	428 130	412 166	386 288	406 724			
MOBILIER ET MATERIEL								
- Valeur d'acquisition	250 501	257 438	255 421	289 565	302 631			
- Amortissements pratiqués	-204 840	-203 780	-222 262	-240 068	-261 653			
- BIBLIOTHEQUE	36 664	36 664	36 664	36 664	36 664			
	82 325	90 322	69 824	86 160	77 642			
DISPONIBILITES (Banques et caisses)								
- Comptes courants bancaires	1 603 107	133 603	272 412	378 473	793 932			
- Comptes de dépôt à terme	3 371 099	4 775 142	5 116 792	5 033 801	4 388 178			
- Espèces en caisse	3 107	2 034	3 827	2 906	10 491			
r	4 977 313	4 910 778	5 393 031	5 415 180	5 192 601			
TOTAL GENERAL (ACTIF)	8 873 830	9 039 793	9 726 213	9 915 543	10 209 201			
- ()								

	-04-	-0.4-	-0.1.1	-0.1-		A.1/F/01
	2012	2013	2014	2015	2016	Total de la période
	П - Е.	NGAGEMENTS (Eu	iros)			
INVESTISSEMENT POUR LE FRI						
- Placements monétaires à court terme (FRI)	849 594	922 420	941 896	1 335 563	1 339 743	
- Provision pour couvir les pensions du personnel	2 178 800	2 184 089	2 225 110	1 924 345	2 386 814	
Evaluation actuarielle du FRI	3 028 394	3 106 509	3 167 006	3 259 908	3 726 557	
- Placements monétaires à court terme	326 368	431 567	534 483	594 183	632 531	
(Plans de retraite externes)						
DEBITEURS DIVERS						
- Garantie en faveur du FRI	97 807	130 872	190 768	102 306	680 079	
- Plans de retraite NSM	33 947					
- Provision pour contributions	43 758	154 048	110 219	86 938	126 800	
- A.M.R.R (Régime de retraite complémentaire)	43 191	46 741	46 989	47 566	16 075	
- Charges à payer (factures, télécommunications, etc)	52 136	79 561	65 382	64 530	56 030	
- Salaires et notes de frais	945	1 098	5 346	2 598	1 542	
- Montants reçus pour la prochaine Assemblée (stands)	0	16 166		9 705	19 545	
- Créditeurs divers	127 946		1 757	1 305		
FONDS DEDIES						
- Fonds pour les conférences	422 897	436 815	340 358	360 358	373 661	
- Fonds pour le déménagement des directeurs	303 547	311 047	298 546	288 354	283 111	
- Fonds pour la conférence ABLOS	6 759	6 408	99	-46	-46	
- Fonds pour la GEBCO	63 286	68 653	69 577	185 683	211 612	
- Fonds pour le renforcement des capacités	472 896	527 019	1 080 203	542 626	214 251	
- Fonds pour les projets spéciaux	52 819	13 399	55 007	68 037	85 903	
- Fonds d'impressions	73 793	65 383				
- Fonds de rénovation et d'amélioration	90 894	89 873	80 489	80 489	79 292	
- Fonds de la bibliothèque de présentation	55 350	61 248	42 974	22 279	32 002	
- Fonds IBSC				16 543	18 783	
CONTRIBUTIONS RECUES EN AVANCE						
- Reçues en avance ou en excédent	872 692	964 462	1 018 750	1 090 221	1 005 186	
	3 141 033	3 404 361	3 940 947	3 563 675	3 836 357	

	2012	2013	2014	2015	2016	A.1/F/01 Total de la période			
II - ENGAGEMENTS (SUITE)									
CAPITAL									
- Fonds de réserve d'urgence	241 158	249 420	246 450	254 038	255 492				
- Provisions pour risques (FRI + MS)	-2 222 558	-2 283 630	-2 288 791	-1 968 103	-2 430 572				
- Résultat opérationnel net de l'année en cours	205 706	91 296	185 794	338 807	280 796				
- Capitaux nets permanents	4 480 099	4 471 837	4 474 806	4 467 219	4 540 571				
Financement permanent	2 704 404	2 528 922	2 618 260	3 091 960	2 646 287				
T mancement permanent	2 701 101	2 320 322	2 010 200	3 071 700	2 0 10 207				
TOTAL GENERAL (PASSIF)	8 873 830	9 039 792	9 726 213	9 915 543	10 209 201				
=						=			
Réserve de trésorerie pour continuer les opérations (Art 18 du R	èglement financier)								
Trésorerie de l'OHI sous déduction :	4 977 313	4 910 778	5 393 031	5 415 180	5 192 601				
- Des contributions reçues à l'avance	-872 692	-964 462	-1 018 750	-1 090 221	-1 005 186				
- Du fonds de réserve d'urgence	-241 158	-249 420	-246 450	-254 038	-255 492				
- Des fonds dédiés (Conférence, etc.)	-1 542 242	-1 579 845	-1 967 253	-1 564 324	-1 298 569				
- De la garantie en faveur du FRI	-97 807	-130 872	-190 768	-102 306	-680 079				
Réserve de trésorerie totale	2 223 414	1 986 180	1 969 810	2 404 292	1 953 275				
-									
Total des coûts opérationnels	2 602 658	2 827 824	2 809 458	2 794 064	2 847 477				
Budget total annuel pour les opérations futures	2 893 891	2 993 035	2 957 400	3 048 450	3 065 900				
8	_ *,* *,*	_,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	_ , , , , , ,						
Couverture des opérations futures (en semaines)	44,4	36,5	36,5	44,7	36				
1	,	7-		7 -					
Réserve de trésorerie minimale (3 mois - 13 semaines)	723 473	748 259	739 350	762 113	766 475				
·									

					A.1/F/01
2012	2013	2014	2015	2016	Total de la période

TABLEAU 5 EVOLUTION DU FOND DE RETRAITE INTERNE (FRI)

EVOLUTION DU FOND DE RETRAITE INTERNE (FRI)					
Situation du fonds au 1er janvier	2 893 108	3 028 394	3 106 509	3 167 006	3 259 908
Contributions reçues (Secrétariat et personnel)	22 442	23 069	23 599	23 885	15 588
Intérêts perçus sur les placements	9 395	27 213	8 660	34 807	101 399
Pensions réglées	-170 140	-149 316	-145 462	-153 827	-211 807
Affectation du résultat		171 860	41 296	185 794	34 000
Transfert d'un Fonds de Pension Personnalisé/Fonds d'impression			65 383	303 008	
Allocation			26 000		65 000
Sous-total	2 754 805	3 101 220	3 125 985	3 560 673	3 264 088
PROVISION DE SOUTIEN AU FRI					
- au 1er janvier de l'année	-1 905 211	-2 178 800	-2 184 089	-2 225 110	-1 924 345
- au 31 décembre de l'année	2 178 800	2 184 089	2 225 110	1 924 345	2 386 814
Variation nette annuelle	273 589	5 289	41 021	-300 765	462 469
Situation du fonds au 31 décembre	3 028 394	3 106 509	3 167 006	3 259 908	3 726 557